



MUNICIPALITÉ DE  
MULGRAVE-ET-DERRY  
560, Avenue de Buckingham  
GATINEAU (Québec)  
J8L 2H1

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU 4 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR  
DU 4 SEPTEMBRE  
2025

### SÉANCE ORDINAIRE

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**
  - Suivi de la position de la poursuite entre l'association des propriétaires du Lac-en-Cœur et la municipalité.
  - Transport de camions lourds sur le chemin Smallian relatif à la coupe de bois.
  - La fermeture indéterminée de l'écocentre à Lochaber.
  - Information sur le site internet et un envoi postal relatif au référendum du projet minier La Loutre.
  - Mise à jour des informations de l'élection sur le site internet dans les deux langues officielles.
- 4. Parole au maire et correspondance**
  - 4.1 Parole au maire
  - 4.2. Correspondance
    - Rallye défie Petite Nation, le 5 et 6 septembre 2025
- 5. Période de questions des citoyens**

Il y a eu question de :
- 6. Greffe et affaires juridiques**
  - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2025
  - 6.2 Élection du préfet élu au suffrage universel – Addenda1 – Protocole d'entente
  - 6.3 Programmation MAMH
  - 6.4 Contrat de location – Hôtel de ville – nouveau bail sise au 565 Ave. De Buckingham
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Fin de mandat d'employé numéro 20-REBÉL
  - 7.2 Réduction des heures de l'employé GIRGI-19
  - 7.3 Embauche du greffier adjoint, chargé de projet et directeur des communications
  - 7.4 Fin de mandat de l'employé numéro STLPA-20
  - 7.5 Fin de mandat de l'entreprise AMC | Groupe conseil
  - 7.6 Augmentation salariale de l'employé 19-pilann
- 8. Finances – trésorerie**
  - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
  - 8.2 État des comptes
  - 8.3 Rapport financier détaillé au 15 août 2025
  - 8.4 Déboursé des heures cumulées de l'employé 19-pilann dans un REER
  - 8.5 Ouverture d'un compte de fonds de roulement d'immobilisation de 250 000 \$
- 9. Sécurité civile et sécurité incendie**
  - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
  - 9.2 Adhésion de la formation des pompiers
  - 9.3 Renouvellement du service d'incendie avec la municipalité de Mayo.
- 10. Travaux publics - voirie**
  - 10.1 Rapport mensuel du contremaître des travaux publics/voirie
- 11. Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 11.1 Rapport mensuel de l'inspecteur du service de l'urbanisme et de l'environnement.
  - 11.2 Nomination d'une personne désignée – Coordonnateur local des cours d'eau
- 12. Communication, loisirs et culture**
  - 12.1 Rapport mensuel - aucun rapport mensuel n'est actuellement disponible.

12.2 Nouvelles heures de la bibliothèque

**13. Avis de motion, règlements**

13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement créant une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie, de même que toutes autres dépenses relatives au service de la voirie – chemin Smallian, d'un dépôt d'un montant initial de 250,000 \$

13.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement des excédents, fonds de roulement en immobilisation de 250,000 \$

13.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement de délégation de pouvoir de suivi de contrôle budgétaire.

13.4 Politique de capitalisation

13.5 Avis de motion et dépôt du projet relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

**14. Affaires diverses**

14.1 Achat et installation du nouveau serveur par Microrama.

**15. Période de questions des citoyens**

**16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil**

**17. Levée de la séance.**

## **PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, tenue le **4 septembre 2025 à 19 h 30** au 941, chemin de la Mine, secteur Derry et à laquelle sont présents les conseillères Lorraine Rochon, Chantal Soucy et les conseillers John Abraham et Charles Meunier.

Le conseiller Gerald Teske a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Marcel Beaubien.

Monsieur Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 11 personnes qui assistent à la séance.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur Marcel Beaubien, Maire, déclare la séance ordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

### **2. 2025-09-104 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Chantal Soucy

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme présenté.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**

- 3.1 Suivi de la position de la poursuite entre l'association des propriétaires du Lac-en-Coeur et la municipalité.
- 3.2 Transport de camions lourds sur le chemin Smallian relatif à la coupe de bois.
- 3.3 La fermeture indéterminée de l'écocentre à Lochaber.
- 3.4 Information sur le site internet et un envoi postal relatif au référendum du projet minier la Loutre.
- 3.5 Mise à jour des informations de l'élection sur le site internet dans les deux langues officielles.

### **4. Parole au maire et correspondance**

- 4.1 Parole au maire
  - Mot de bienvenue et souhaite la bienvenue aux citoyens.
- 4.2 Correspondance
  - Rallye défie Petite Nation, le 5 et 6 septembre 2025.

### **5. Période de questions aux citoyens**

Il y a eu question de :

- Condition du chemin de la Mine

## **6. Greffe et affaires juridiques**

### **6.1 2025-09-105 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2025**

Conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2025 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Chantal Soucy

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2025.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **6.2 2025-09-106 - Élection du préfet élu au suffrage universel – Addenda 1 – Protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 210.29.1 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale (RLRQ c. O-9) stipulent qu'une municipalité régionale de comté dont aucune partie du territoire n'est comprise dans celui de la communauté métropolitaine de Montréal peut, par règlement, décréter que le préfet doit être élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 198-2023 intitulé « Règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel », adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale est par le fait même mandatée pour organiser et tenir l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025 à titre de présidente d'élection ;

CONSIDÉRANT QUE la LOTM répartit les fonctions reliées à l'élection du préfet entre le président d'élection (PÉ) de la MRC et celui de chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-05-110, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2025, laquelle approuve la proposition de protocole d'entente en relation avec l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025, lequel doit être conclu avec chaque municipalité locale du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE des précisions sont requises en relation avec le protocole d'entente relatif à l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel à la suite d'échanges tenus avec les représentants des municipalités locales et du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ;

CONSIDÉRANT QUE l'addenda 1 du protocole d'entente relative à l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel proposé par la MRC de Papineau dans le but, notamment d'apporter des précisions concernant le nombre d'urnes requis ainsi que le remboursement des municipalités locales dans le contexte où le préfet serait élu par acclamation ;

Il est proposé par Charles Meunier

RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry acceptent l'addenda 1 du protocole d'entente relatif à l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel prévu le 2 novembre 2025 proposé par la MRC de Papineau et autorisent sa conclusion ;

QUE le maire et le directeur général agréé et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer ledit addenda 1 ;

ET QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 15 septembre 2025.

D'AUTORISER le maire Marcel Beaubien et le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs ou la directrice générale adjointe, madame Anne Pilon, à signer au nom de la municipalité ledit addenda 1 ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs ou la directrice générale adjointe, madame Anne Pilon, d'acheminer l'extrait signé et certifié de la résolution à la MRC avant le 15 septembre 2025.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.3 2025-09-107 - Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par John Abraham

RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.4 2025-09-108 - Contrat de location – Hôtel de ville – nouveau bail sise au 565 Ave. de Buckingham**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a donné la directive d'un mandat au directeur général agréé et greffier trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat était de vérifier pour un nouveau local afin de satisfaire les besoins politico-administratifs de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le sommaire décisionnel a été déposé et présenté à une séance antérieure ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du sommaire décisionnel démontrent clairement que le local du 565 Ave. Buckingham, répond aux exigences demandées ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du sommaire décisionnel démontrent aussi des économies à court et à long terme majeur ;

Il est proposé par Charles Meunier

RÉSOLU

D'AUTORISER le maire Marcel Beaubien et le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs à signer au nom de la municipalité un bail, une location pour une période de 10 ans ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier- trésorier d'achever les rénovations mineures nécessaires à partir du 1<sup>er</sup> octobre afin d'aménager le nouveau local par le 1<sup>er</sup> novembre 2025, si possible.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7. Ressources humaines**

**7.1 2025-09-109 - Fin de mandat de l'employé numéro 20-REBÉL**

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été embauché temporairement à temps partiel pour une durée déterminée comme assistante à l'inspecteur en bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pourvu le poste d'inspecteur en bâtiment, poste permanent à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier a présenté le sommaire décisionnel à une séance antérieure aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général agréé et greffier-trésorier à une séance antérieure ;

Il est proposé par Chantal Soucy

RÉSOLU

D'AUTORISER la fin du mandat de l'employé 20-REBÉL ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs et/ou la directrice générale adjointe, madame Anne Pilon, à signer au nom de la Municipalité tous documents nécessaires afin de compléter la fin du mandat de l'employé numéro 20-REBÉL.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **7.2 2025-09-110 - Réduction des heures de l'employé GIRGI-19**

CONSIDÉRANT QUE l'employée GIRGI-19 assistait elle aussi à l'inspecteur de bâtiment et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pourvu le poste d'inspecteur en bâtiment, poste permanent à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier a présenté le sommaire décisionnel à une séance antérieure aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général agréé et greffier-trésorier à une séance antérieure ;

Il est proposé par Lorraine Rochon

#### **RÉSOLU**

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs et/ou la directrice générale adjointe, madame Anne Pilon, à signer au nom de la Municipalité tous documents nécessaires afin de compléter la réduction des heures de travail de l'employé numéro GIRGI-19.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **7.3 2025-09-111 - Embauche du greffier adjoint, chargé de projet et directeur des communications**

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste de greffier(ère) adjoint(e) a été affiché sur le site internet de la municipalité, le site de la MRC et de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé a achevé le processus de recrutement et a déposé le sommaire décisionnel des candidatures à une séance ultérieure ;

Il est proposé par Chantal Soucy

#### **RÉSOLU**

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à signer au nom de la municipalité tous documents nécessaires afin d'achever l'embauche de monsieur Éric Bordeleau à titre de greffier adjoint, chargé de projet et de directeur de communications, poste permanent à temps plein, et ce à compter du 8 septembre 2025.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **7.4 2025-09-112 - Fin de mandat de l'employé numéro STLPA-20**

CONSIDÉRANT QUE l'employé a été embauché temporairement à temps partiel pour une durée déterminée à titre de chargé de projet et président d'élection ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pourvu le poste de greffier adjoint, chargé de projet et communication ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier a présenté le sommaire décisionnel à une séance antérieure aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général agréé et greffier-trésorier à une séance antérieure ;

Il est proposé par Charles Meunier

**RÉSOLU**

D'AUTORISER la fin du mandat de l'employé STLPA-20 à titre de chargé de projet effectif immédiatement ;

D'AUTORISER la fin du mandat de l'employé STLPA-20 à titre de président d'élection effectif le 12 novembre 2025 ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs et/ou la directrice générale adjointe, madame Anne Pilon, à compléter la transition des charges de fonctions de chargé de projets.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs et/ou la directrice générale adjointe, madame Anne Pilon, à signer au nom de la Municipalité tous documents nécessaires afin de compléter la fin du mandat de l'employé numéro STLPA-20.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.5 2025-09-113 - Fin de mandat de l'entreprise AMC | Groupe conseil**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné un mandat à l'entreprise AMC | Groupe conseil, numéro de résolution 024-02-2025 à compléter et soumettre la programmation TECQ 2024-2028 au plus tard le 15 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier trésorier a rencontré monsieur Normand Chevalier de l'entreprise AMC | Groupe conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier trésorier a appris que la programmation de la TECQ 2024-2028 n'avait toujours pas été compléter et soumis ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier trésorier a compléte la programmation de la TECQ 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier trésorier soumettra la programmation de la TECQ 2024-2028, une fois que ladite résolution intitulée « Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 » sera adopté ;

Il est proposé par Charles Meunier

**RÉSOLU**

D'AUTORISER la fin du mandat de l'entreprise AMC | Groupe conseil, effectif immédiatement ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs et/ou la directrice générale adjointe, madame Anne Pilon, à payer toute somme qui serait due à l'entreprise AMC | Groupe conseil ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs et/ou la directrice générale adjointe, madame Anne Pilon, à signer au nom de la Municipalité tous documents nécessaires afin de compléte la fin du mandat de l'entreprise AMC | Groupe conseil.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7.6 2025-09-114 - Augmentation salariale de l'employé 19-PILANN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est tenue de garantir l'équité salariale ;

CONSIDÉRANT QU'IL est de bonne pratique de revoir la rémunération par poste et fonction afin de rester concurrent parmi les autres municipalités dans la même MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération de l'employé numéro 19-pilann est inférieure à la moyenne de rémunération pour ce poste, en tenant compte de la taille de la population et du budget de la municipalité, d'après le rapport sur les rémunérations des postes cadres au Québec, dans le secteur public ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération de l'employé numéro 19-pilann est inférieure à celle de ses collègues occupant des postes similaires au sein de la même MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une marge de manœuvre selon la toute récente restructuration de la masse salariale ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier-trésorier a présenté le sommaire décisionnel et ces recommandations à une séance antérieure aux membres du conseil ;

Il est proposé par Lorraine Rochon

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs à signer au nom de la Municipalité tous documents nécessaires afin de compléter l'augmentation salariale de l'employé numéro 19-pilann.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **8. Finances – trésorerie**

### **8.1 2025-09-115 - Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'autoriser les paiements pour la période du 15 juillet au 15 août 2025 ;

Il est proposé par Chantal Soucy

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques, les dépôts directs et les chèques du 15 juillet au 15 août 2025 totalisant une somme de 129 817,82 \$ ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Mario Briggs, directeur général agréé et greffier trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Mario Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **8.2 État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité a été déposé aux élus pour analyse à une séance antérieure.

## **8.3 Dépôt du rapport financier détaillé du 15 juillet au 15 août 2025**

00251-DD	Mun. Reg. Comté de Papineau - MAJ matrice	78,75\$
00252-131	Bell Canada - Internet bibliothèque : juin	112,44\$
00253-132	Receveur Général Canada - Remises employeur	4 063,55\$
00254-133	Ministre Revenu Québec - Remises employeur	10 365,42\$
00255-8216	Dubuc & Ménard Inc. - Fermeture année 2024	137,97\$
00256-DD	Imprimerie Papineauville - Copies	205,49\$
00257-DD	Anne Pilon - Dépenses diverses	485,67\$
00258-DD	Serge Bisson - Réparation des chemins	229,95\$
00259-DD	Waste Management - Service : 1 au 15 juillet	873,08\$
00260-DD	Claude Philippe - Loyer : août 2025	2 160,00\$
00261-DD	DHC Avocats - Services juridiques	1 341,20\$
00262-DD	Microrama - Appel de service 21 juillet	96,58\$
00263-DD	Securitas Tech. - Bureau 26 juillet au 25 octobre	114,07\$
00264-DD	Jean Perreault - KM inspections	108,40\$
00265-DD	Renée Bélanger - Carte numérique juin-juillet	464,00\$
00266-DD	Location Lou-Pro Inc. - Location excavatrice	6 009,93\$
00267-DD	Placements McKenzie - Cotisations : juillet	905,58\$
00268-134	MasterCard Solutions - Boule d'attelage	26,43\$
00269-135	Enbridge Gaz Québec - 21 mai au 18 juin	36,79\$
00270-139	Mario B. Briggs - Honoraires professionnels	3 712,38\$
00271-DD	BMR Émile Charrette - Petits outils	15,49\$
00272-DD	Pavage Lafleur - Travaux d'urgence Route 315	52 735,93\$
00273-DD	Infotech - Installation licence inspecteur	212,71\$
00274-DD	Servitech Inc. - Requête TAQ dépôt rôle 2024	236,47\$
00275-136	Bell Canada - Téléphone bibliothèque : juin	39,71\$
00276-DD	Fournitures Denis - Fournitures de bureau	373,57\$
00277-8217	Municipalité de Ripon - Quote-Part incendie	2 000,00\$
00278-DD	Imprimerie Papineauville - Copies	131,84\$
00279-DD	Waste Management - Service : 16 au 31 juillet	1 280,35\$
00280-DD	Adtex Enr. - Mise à jour du site juillet	51,74\$
00281-8218	Direction gestion MERN - Avis de mutation	36,00\$
00282-DD	Microrama Inc. - Backup en ligne août	135,61\$
00823-DD	Energies Sonic Inc. - Diesel UFTS QC9	5 165,22\$
00284-DD	Whisco Inc. - Asphalte froide	1 581,14\$
00285-8219	Soudure Élite Plus - Soudure gratte et tracteur	459,90\$
00286-137	Vidéotron - Service du 1 au 30 septembre	385,05\$
00287-8220	Ville Côte Saint-Luc- Contestation de la Loi 96	48,33\$
00288-8221	AMC Groupe Conseil - Services scientifiques	2 856,15\$
00289-DD	Canton Lochaber - Ordures, recyc. Écocentre	4 908,29\$
00290-DD	Mun. N.D. Salette - Contrat déchets août	3 750,00\$
00291-DD	Sanivac – 68 vidanges de fosses septiques	21 265,78\$
00292-DD	6722717 Canada Inc. – Rétrocaveuse 6 heures	620,86\$
<b>Total</b>		<b>129 817,82 \$</b>

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal du Québec, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élus un état de la situation financière sommaire du 15 juillet au 15 août 2025.

## **8.4 2025-09-116 - Déboursé des heures cumulées de l'employé 19-PILANN dans un REER**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 19-pilann a fait du temps supplémentaire et qu'elle ne pouvait pas les reprendre ;

CONSIDÉRANT QUE la somme due à l'employé s'élève à 11 192,13 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été finalisé entre l'employé et la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait prévu les fonds nécessaires aux prévisions

budgétaires 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé a déposé ses recommandations dans une séance antérieure ;

Il est proposé par Charles Meunier

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario Briggs à signer au nom de la Municipalité tous documents nécessaires afin de déposer la somme d'un montant de 11 192,13 \$, plus la cotisation de l'employeur de 2% d'un montant de 223,84 \$ pour une somme totalisant de 11 415,97 \$ dans le REER Mackenzie de l'employé.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **8.5 2025-09-117 - Ouverture d'un compte de fonds de roulement d'immobilisation de 250 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire des acquisitions d'immobilisation dans le futur ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a des fonds publics d'excédent dans le compte général ;

CONSIDÉRANT QU'IL est d'une saine gestion des fonds publics d'attirer les excédents à des fonctions de dépenses ;

Il est proposé par Lorraine Rochon

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier trésorier, Monsieur Mario Briggs et/ou la directrice générale adjointe et trésorière à signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaires afin de faire l'ouverture de compte de bancaire attiré pour un fonds de roulement d'immobilisation.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **9. Sécurité civile et sécurité incendie**

#### **9.1 Dépôt du rapport mensuel**

Monsieur Tim Lalonde directeur du service d'incendie, a déposé son rapport du mois d'août 2025.

Le Conseil a pris connaissance du rapport.

Monsieur Marcel Beaubien, maire, fait la lecture des points significatifs.

#### **9.2 2025-09-118 - Projet d'entente intermunicipale concernant le service de formation régional des pompiers de la MRC de Papineau**

CONSIDÉRANT QUE les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapter aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté, dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur

compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet de l'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents conformément à l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale et visant à offrir un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de ladite entente intermunicipale en relation avec les modalités de renouvellement de cette dernière, notamment en ce qui concerne le renouvellement automatique pour une période de cinq (5) ans suite à l'évaluation du Service par la Commission Sécurité incendie de la MRC et l'émission d'une recommandation par cette dernière, laquelle sera soumise six (6) mois avant la fin de ladite entente ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-06-122, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2024, autorisant la conclusion et la signature de l'addenda à l'entente intermunicipale déposé visant à effectuer une analyse approfondie du Service de formation des pompiers et de déterminer si ladite entente sera renouvelée à nouveau ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition préparée par le Comité de suivi de l'entente intermunicipale, lequel a été mandaté pour évaluer le service actuel et définir une proposition qui répondra aux besoins des municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de consultation réalisé auprès des diverses parties prenantes, soit les directeurs de service de sécurité incendie (DSSI), les directions générales (DG) et les maires des municipalités locales au cours des mois de mars et d'avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les discussions tenues lors de la Table conjointe des DSSI, des DG et des maires tenues le 17 avril 2025, lesquelles visaient, notamment l'obtention d'une orientation de chaque conseil envers la proposition soumise ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-05-134, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2025, laquelle approuve le projet d'entente intermunicipale relatif au Service régional de formation des pompiers, lequel sera acheminé aux municipalités locales afin de connaître leur intention à l'égard dudit service ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de consultation réalisé auprès des municipalités locales situées sur le territoire de la MRC de Papineau dans le but de connaître leur intention à l'égard de la conclusion d'une éventuelle entente intermunicipale sur le sujet ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre dudit processus de consultation réalisé par la MRC de Papineau, 24 municipalités locales sur 25 ont manifesté leur intention de conclure une entente intermunicipale relative au service de formation des pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-06-176, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 juin 2025, laquelle mandate la direction générale pour poursuivre le processus établi visant la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale concernant un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau, au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente intermunicipale relatif au service régional de formation des pompiers déposés dans le cadre de la présente séance, lequel sera offert par la MRC de Papineau à titre de gestionnaire de formation ;

Il est proposé par Charles Meunier

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry acceptent de conclure l'entente intermunicipale relative au Service régional de formation des pompiers conformément au projet d'entente transmis ainsi qu'à la documentation afférente ;

QUE le Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry autorise le maire ainsi que le directeur général agréé et greffier-trésorier à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

**Note :** Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

**9.3 2025-09-119 - Renouvellement du service d'incendie avec la municipalité de Mayo**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry a une entente de service d'incendie avec la municipalité de Mayo ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de ladite entente est le 19 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire une étude au complet du dossier de toutes les ententes de services d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude pourrait prendre jusqu'à 1 an ;

Il est proposé par Charles Meunier

RÉSOLU

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente avec la municipalité de Mayo pour une durée de 1 an afin de compléter l'étude du dossier.

**Note :** Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

**10. Travaux publics-Voirie**

**10.1 Dépôt du rapport mensuel**

Monsieur Randal Miller, directeur des travaux publics, a déposé son rapport du mois d'août 2025.

Le Conseil a pris connaissance du rapport.

Monsieur Marcel Beaubien, maire, fait la lecture des points significatifs.

**11. Urbanisme, aménagement et environnement**

**11.1 Dépôt du rapport mensuel**

Madame Carol-Anne Trottier, inspectrice en bâtiments et en environnement, a déposé son rapport du mois d'août 2025. Le Conseil a pris connaissance du rapport.

Monsieur Marcel Beaubien, maire, fait la lecture des points significatifs.

## **11.2 2025-09-120 - Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry, a adhéré à « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » (résolutions de la MRC 2013-01-018, 2017-02-023, 2021-01-018) ;

CONSIDÉRANT QU'AUX fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit nommer un(e) ou des employé(e)s (s) qui exerce(nt) les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales ;

Il est proposé par Lorraine Rochon

### **RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry nomme madame Carol-Anne Trottier, Inspectrice en bâtiment et environnement, à titre de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales ;

- De « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » en vigueur ;
- Et des règlements de la MRC # 075-2005 ; # 086-2007 et # 087-2007.

ET QUE :

Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente.

**Note :** Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **12. Communication, loisirs et culture**

### **12.1 Dépôt du rapport mensuel**

Aucun rapport mensuel n'est actuellement disponible.

### **12.2 2025-09-121 - Nouvelles heures de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE le comité de la bibliothèque a déposé leurs recommandations des heures de la bibliothécaire présenté par la conseillère Lorraine Rochon ;

CONSIDÉRANT QUE les heures actuelles sont les mercredis de 14 h à 17 h et les samedis de 9 h à 12 h ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles heures proposées sont les mercredis de 15 h 30 à 18 h 30, les samedis de 9 h à 12 h ainsi que les dimanches de 11 h à 12 h de juillet à fin septembre ;

Il est proposé par Lorraine Rochon

### **RÉSOLU**

D'AUTORISER les nouvelles heures de la bibliothèque soit les mercredis de 15 h 30 à 18 h 30, les samedis de 9 h à 12 h ainsi que les dimanches de 11 h à 12 h de juillet à fin septembre ;

**Note :** Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **13. Avis de motion, règlements**

#### **13.1 2025-09-122 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement créant une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie, de même que toutes autres dépenses relatives au service de la voirie.**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-002 créant une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie, de même que toutes autres dépenses relatives au service de la voirie est déposé et un avis de motion est donné par Chantal Soucy à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

#### **13.2 2025-09-123 - Avis de motion et dépôt du projet du règlement relatif des excédents, fonds de roulement en immobilisation**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-003 relatif aux excédents, fonds de roulement en immobilisation est déposé et un avis de motion est donné par Charles Meunier à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

#### **13.3 2025-09-124 - Avis de motion et dépôt du projet du règlement de délégation de pouvoir et de suivi de contrôle budgétaire.**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-004 relatif à la délégation de pouvoir et de suivi de contrôle budgétaire est déposé et un avis de motion est donné par Lorraine Rochon à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

#### **13.4 2025-09-125 - Politique de capitalisation**

CONSIDÉRANT QU'UNE telle politique servira au comptable agréé externe à l'identification et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissements ;

CONSIDÉRANT QU'Il est de bonne pratique comptable d'avoir une politique de capitalisation mis en place et que le Conseil désire se doter d'une telle politique ;

Il est proposé par Charles Meunier

RÉSOLU

D'ADOPTER la politique de capitalisation de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry.

Note : Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **13.5 2025-09-126 Avis de motion et dépôt du projet relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, l'avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-005 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments est déposé et un avis de motion est donné par Charles Meunier à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

#### **14. Affaires diverses**

##### **14.1 2025-09-127 - Achat d'un nouveau serveur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les représentants de Microrama ont complété leur analyse du serveur actuel ;

CONSIDÉRANT QUE le serveur actuel est âgé de plus que 10 ans et ne répond plus aux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a anticipé les fonds publics afin de faire l'acquisition et l'installation aux prévisions budgétaires 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Microrama pour l'acquisition du serveur est d'un montant de 7 508,27 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'installation et de la migration des données est d'un montant de 1 680 \$ plus taxes ;

Il est proposé par Lorraine Rochon

RÉSOLU

D'AUTORISER l'acquisition et l'installation du nouveau serveur pour un montant total de 9 188,29 \$ plus taxe.

QUE cette acquisition soit immobilisée selon la politique en capitalisation.

**Note :** Monsieur Marcel Beaubien, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **15. Période de questions des citoyens**

Il a eu question de :

- La politique de capitalisation
- Le nouveau bail de location – Hôtel de Ville
- La condition du chemin de la Mine
- Poste de greffier adjoint, chargé de projets et directeur des communications

#### **16. Période de questions et commentaires des membres du Conseil**

-

#### **17. 2025-09-128 - Levée de la séance**

Il est proposé par Charles Meunier.

QUE la séance soit levée à 20 h 48.


**Note :** Monsieur Marcel Beaubien, maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Marcel Beaubien, Maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 7 octobre 2025

  
\_\_\_\_\_  
Marcel Beaubien  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Mario Briggs  
Directeur général agréé  
et greffier-trésorier

